



Procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 décembre 2021, 19h00

Salle polyvalente, Auvernier

Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Communications du président
3. Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2021
4. Budget 2022
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2022
6. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension pouvant intervenir en 2022
7. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 525'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2022
8. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 30'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2022
9. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 180'000.- TTC pour l'acquisition du salon de Madame de Charrière, bien-fonds 3839/E du cadastre de Colombier/Milvignes, sis Rue du Pontet 2
10. Interpellations et questions
11. Communications du Conseil communal
 - Rapport relatif à la mise en œuvre de l'augmentation de l'effectif du personnel communal de 3 postes équivalents plein temps (EPT) au maximum voté par le Conseil général en juin 2020
12. Divers

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 38 conseillers généraux :

Aubron Marullaz Édith, Bärfuss Philippe, Bena Daniel, Bergqvist Johan, Bondallaz Stéphane, Brüscheweiler Ivan, Burgat François, Buschini Gianni, Chen Chien-yu, Challandes Xavier, Donner Philippe, Dubois Pierre-Alain, Ducommun Gabrielle, Ernst Jean-René, Etter Daniel, Godet Louis, Guillaume-Gentil-Henry Marianne, Gygi Robert, Hirter Jennifer, Kisanga-Stacchetti Makiala, Lapray Vincent, Meier Morgan, Pessina Jean-Marc, Platz Sarah, Rossier Claude, Schwab Fabian, Spacio Gemma, Steiner Anouk, Steiner Christian, Steiner Olivier, Vermot Michel, Wuerth Nicolas, Zbinden Raphaël, Nicolescu Sandra (suppléante), Künzi Jean-François (suppléant), Milhaud Duvernay Liza (suppléante), Schwarzer Elsa (suppléante), Vincent Patrick (suppléant).

8 excusés : Bärfuss Chloé, Bridel Christophe, Egli Philippe, Jaquet Grégory, Jeanrenaud Yann, Matter Marie-France, Mesnier-Villard Fabienne, Seiler Alexandre.

Membres du Conseil communal présents : Mmes Natacha Aubert, Roxane Kurowiak, Marlène Lanthemann, Solange Platz Erard.

Excusé : M. Philippe DuPasquier.

La majorité absolue est de : 20

Majorité des 2/3 est de : 26

2. Communications du président

M. Louis Godet (président) : annonce une modification de l'ordre du jour. Nous allons ajouter un point 8b. Le point 8 deviendra le point a et le 8b sera le point relatif à l'arrêté concernant Isabelle de Charrière, l'acte de vente.

En l'absence de M. Philippe DuPasquier (Conseil communal), c'est M. Clovis Fahrni, administrateur des finances, qui commentera éventuellement certaines positions du budget.

3. Procès-verbal de la séance du 11 novembre 2021

M. Louis Godet (président) : rappelle que pour l'adoption du PV, vos remarques sont de préférence à faire par courriel à la Chancellerie, qui vous en donnera quittance. Dans le cas où vous avez une remarque importante que vous souhaitez faire en plénum, vous pouvez bien sûr toujours la faire.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Budget 2022

Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal). Pour des raisons de santé, M. DuPasquier ne pourra pas être présent ce soir.

C'est pourquoi, il me revient en tant que suppléante, de vous présenter le budget communal 2022. Ce budget traduit un retour à la normale. Il ne tient en effet pas compte d'un éventuel impact lié à la crise sanitaire que nous traversons.

En 2020, le Conseil d'État avait pris la décision de sortir de son budget 2021, l'impact lié à la COVID-19 pour la facture sociale et les transports, en proposant au Grand Conseil un crédit COVID hors budget courant spécifique à ces points, tout en communiquant l'impact envisagé sur les Communes. Il s'agissait de CHF 53'000.- francs pour la facture sociale (cf p. 67) et de CHF 62'000.- pour les transports (cf p. 75). En plus de ces charges supplémentaires, l'État prévoyait pour Milvignes une perte d'entrées d'impôts pour 2021,

estimée à CH 615'000.- pour l'impôt des personnes physiques et CHF 130'000.- francs pour l'impôt des personnes morales. Force est de constater que les prévisions étatiques ne se sont pas concrétisées. L'État n'ayant plus émis de directives concernant la COVID-19 pour l'élaboration des budgets communaux 2022, le Conseil communal présente donc un budget 2022 exempt d'impact lié à la COVID-19. Cependant, le budget qui vous est présenté ce soir intègre les augmentations annoncées de la part communale à la facture sociale et au pot commun des transports publics, suite à la baisse de fréquentation découlant de la pandémie. Ce budget tient compte aussi évidemment de l'engagement des 3 EPT voté en juin 2020, représentant 6 nouveaux collaborateurs. Vous aurez remarqué une forte augmentation des charges liées à la formation et au parascolaire. Je laisserai le soin à ma collègue en charge du dicastère y relatif de répondre à vos éventuelles questions sur le sujet. Pourtant, malgré ces charges supplémentaires et la crise sanitaire que nous traversons depuis deux années maintenant, le Conseil communal s'estime réjouissant de pouvoir vous présenter un budget à l'équilibre, sans déficit et sans nécessité de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle.

M. François Burgat (Commission des finances). Lors de sa séance du 23 novembre, la Commission financière (CoFin) a analysé le budget qui lui a été soumis par le Conseil communal (CC). La discussion du budget a fait l'objet de demandes de modifications sur certains objets principalement liés au concept de respect et de protection de l'environnement. Après des discussions nourries, la CoFin a proposé au CC de budgéter un montant de CHF 125'000 afin de subventionner à 50% les abonnements de transports publics pour les jeunes. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité des membres de la CoFin moins une voix. Cette augmentation de charges est conditionnée à une réduction de l'investissement ; la version finale du budget prend en considération cette modification.

Le CC a pris note des remarques et suggestions de la CoFin en ligne avec l'organigramme des fonctions, les coûts de la structure d'accueil et d'autres postes de charge. S'agissant de la taxe des déchets ménage, le CC propose de ne pas introduire de palier en 2022 ; une modification importante de la taxe doit être planifiée pour 2023. La CoFin prend acte de la position du CC. La Commune de Milvignes est soumise au frein à l'endettement ; le CC respecte la règle en la matière. La CoFin souhaite néanmoins suivre de près la question du taux d'endettement très élevé de la commune. Pour CHF 1.- investi, il faut recourir à la dette à hauteur de CHF 0.50. Finalement, la proposition du CC de présenter une notion d'investissements évolutifs donne une bonne marge de manœuvre au CC pour compenser un projet prioritaire qui prend du retard avec un projet évolutif qui serait prêt à démarrer.

La CoFin a préavisé à l'unanimité l'Arrêté prévoyant un résultat total, compte de résultats (1+2+3) de CHF 162'865.- (bénéfice) ainsi que des dépenses d'investissements du patrimoine administratif de CHF 11'407'000.- et de CHF 280'000.- pour le patrimoine financier. La CoFin remercie M. Clovis Fahrni, administrateur des finances, M. Philippe DuPasquier, en charge du dicastère des finances ainsi que les membres du CC pour la qualité de l'information ainsi que l'esprit constructif dans le cadre des discussions.

M. Philippe Bärffuss (PS). Le groupe PS est satisfait du budget présenté et remercie l'administration pour le travail conséquent et de qualité qu'il a effectué. Celui-ci présentant un léger excédent de recettes avec des augmentations de charges significatives dans plusieurs domaines, notamment :

- L'intégration des charges relatives aux 3,5 EPT supplémentaires accordés en 2021.
- Une augmentation des coûts de la formation due à l'augmentation du coût de l'élève de Cescole induit par une remise à niveau et des prestations de notre

Cercle scolaire ce qui doit être fait devra être poursuivi pour permettre un enseignement de qualité au sein de notre école.

- Une légère augmentation d'enfants scolarisés participe à cette augmentation.
- Un ajout de CHF 125'000.- pour un subventionnement des abonnements de transports publics pour les jeunes de 16 à 25 ans.
- Une légère augmentation de la facture sociale est à subir.

Cet équilibre est réalisé avec des recettes supplémentaires par rapport au budget 2021 de l'ordre de CHF 1,3 Mio, principalement en supprimant la baisse de recettes due à l'impact COVID prévue en 2021 qui ne s'est pas, fort heureusement, réalisée. Ce budget nous permet donc aussi d'investir près de CHF 11 Mio, dont CHF 4 Mio soumis au frein à l'endettement. Des questions ont été soulevées au niveau de l'endettement de la commune et de ses conséquences. Pour avoir une meilleure compréhension sur les mécanismes financiers, un besoin d'informations supplémentaires sur ce sujet est demandé par certains membres de notre groupe. Un document sur ce sujet est en préparation au Conseil communal. Il serait intéressant de pouvoir le partager au-delà de la Commission financière.

L'endettement est certes en augmentation au vu des investissements que nous avons consentis, les investissements sont possibles parce que notre commune a choisi de ne pas inclure les charges autofinancées au frein à l'endettement, d'autres communes ont fait un choix différent et sont largement limitées dans leurs investissements. Nous pouvons donc aussi saluer le choix qui a été fait à l'époque. À savoir, le Canton pousse pour que les communes n'aient plus le choix et que les autofinancés soient, pour tous, soumis au frein. Une commune qui n'investit pas dégrade son patrimoine. C'est donc avec sérénité et un brin d'enthousiasme que le groupe acceptera ce budget en réitérant ses remerciements au Conseil communal et à son administration.

M. Christian Steiner (PLR). Le groupe PLR a examiné le budget communal 2022 lors de sa séance du 13 décembre. Nous remercions le Conseil communal de nous avoir présenté un budget pratiquement à l'équilibre. Nous sommes conscients de l'énorme travail que tous les services ont fourni pour établir ce budget. Celui-ci nous donne un très bon aperçu des dépenses, mais également des investissements de Milvignes. Les remarques et les commentaires sur les différentes variations nous ont permis de comprendre le budget proposé. Certaines remarques n'apportent toutefois pas de plus-values puisqu'elles sont conformes aux libellés des comptes. La proposition de la Commission des finances d'allouer un montant de CHF 125'000.- pour les jeunes de 16 à 25 ans, afin de pouvoir profiter des transports publics a retenu notre attention. Nous attendrons bien sûr qu'il y ait une égalité entre les différents demandeurs ou détenteurs d'abonnement général, d'abonnements de parcours ou d'abonnements sectoriels ainsi que les modes de paiement, qu'ils soient annuels ou mensuels.

Mme Jennifer Hirter (Vert'libéraux). Le groupe des Vert'libéraux remercie infiniment les conseillers communaux ainsi que leurs services pour le budget qui nous est proposé ce soir, sur lequel nous nous débattons, le travail qui a été effectué, la précision des chiffres, ainsi que les explications qui accompagnaient ce rapport. Lors de notre séance du 13 décembre, un certain nombre de questions ont été soulevées. Elles ont toutes trouvé réponse, soit par notre représentant de la Commission financière, soit via le Conseil communal. Nous prenons les résultats de la recette fiscale avec prudence, nous sommes dans une situation compliquée, dans laquelle nous pouvons difficilement nous projeter, mais nous partons sur une base prometteuse. Nous notons aussi que nous sommes à la limite supportable du frein à l'endettement, à laquelle nous porterons une attention particulière durant cette législature. Nous saluons particulièrement la

proposition des Verts d'aligner cette enveloppe de CHF 125'000.- au soutien à l'abonnement aux transports publics, initiative que nous saluons avec cœur.

Nous notons aussi que l'organisation des structures d'accueil éprouve quelques tensions face à l'organisation du Canton, nous ferons notre possible pour envoyer des messages au niveau du Canton pour améliorer la situation et faire que l'on trouve tous une solution pour financer le parascolaire et le préscolaire dans des conditions idéales pour tout un chacun. Je crois qu'une commune qui peut accueillir de plus en plus d'enfants dans ce parascolaire c'est plutôt, en tant que mère travailleuse et employée, une promesse d'un bel avenir, parce que cela veut dire que quelque part il existe un tissu de citoyens au sein des villages de la commune, où l'on a des parents qui travaillent, des parents qui payent des impôts et donc c'est une autre part de solidarité, c'est une autre part de trouver des moyens pour garder des enfants et il est important que ce système parascolaire et préscolaire soit développé et trouve son chemin idéal et équilibré.

Nous nous en réjouissons de mettre en valeur notre région, notre Commune de Milvignes grâce à l'étude de CHF 20'000.- destiné à une proposition de positionnement touristique.

Au final, le groupe soutiendra à l'unanimité le budget et salue l'effort qui a été consenti, ainsi que le travail qui a été engagé pour permettre d'obtenir tous ces chiffres.

M. Fabian Schwab (Les Verts). Le groupe Les Verts a examiné attentivement le budget 2022 lors de sa séance de préparation. En préambule, nous relevons que le rapport propose un budget à l'équilibre, avec un léger excédent de recettes. Nous relevons également que les indicateurs financiers montrent que le budget proposé est globalement sain.

Nous relevons avec satisfaction les adaptations apportées aux ressources destinées au parascolaire et à la petite enfance. La nouvelle ligne relative aux subventions des abonnements de transports publics pour les 16 à 25 ans, ainsi que celle, encore modeste, destiné à renforcer la prise en compte de la biodiversité et du paysage dans nos projets sont, toutes deux, un pas en faveur des questions climatiques, ce que nous saluons.

Nous relevons également que les investissements prévus dans le budget sont conformes aux règles fixées par les directives cantonales. Au vu du résultat des exercices comptables des précédentes années, nous nous demandons cependant si la commune dispose aujourd'hui des ressources humaines suffisantes pour mettre en œuvre les projets et mesures planifiées dans le budget d'investissement, même en considérant les nouvelles ressources allouées. Les Verts garderont un œil attentif à cette question pendant l'exercice à venir. Pour conclure, nous souhaitons saluer la qualité du travail qui a été effectué par le Conseil communal et les services techniques avec un budget clair et précis, le groupe acceptera ce budget à l'unanimité.

Il est procédé à l'examen détaillé du budget.

M. Louis Godet (président) précise à l'attention des nouveaux venus au Conseil général que la session du budget est celle où traditionnellement on peut poser la question qu'on souhaite sur n'importe quel objet du budget. Ce n'est pas une raison pour en abuser et ce n'est pas une raison non plus pour se retenir si l'on a des questions ou des doutes quelque part.

Page 26 Entretien des terrains bâtis et bâtiments PA et PE

Mme Jennifer Hirter (Vert'libéraux). Nous saluons l'effort qui a été fait ici, parce qu'un trop grand saut à 1%, voire 2% aurait été trop lourd. C'est une question sur laquelle

nous n'avons pas besoin d'une réponse tout de suite, mais nous souhaitons que le Conseil communal vienne avec un plan à plus long terme pour une augmentation de ce pourcentage d'entretien.

Page 107, 30591.00, charges de personnel, fonds de formation professionnelle

Mme Jennifer Hirter (Vert'libéraux). Il a été mentionné dans la partie scolaire, parascolaire, qu'il y avait un souhait de maintenir un fonds de formation continue pour les autres fonctions communales et les employés de l'administration. Cela n'a pas été précisé. Est-ce que le Conseil communal a un plan, un souhait de développement professionnel des employés de la commune, afin de leur permettre d'être fidèles, car ces plans de formation continue ont une valeur, mais aussi permettent aux employés d'être à jour sur leurs tâches et sur les futurs de ce que la commune nous apporte.

Mme Solange Platz Erard (Conseil communal). Chaque employé de la Commune a le droit à une formation professionnelle qui est budgétée. Chacun a le droit à un certain nombre d'heures par année.

M. Louis Godet (président), conclut que le Conseil communal et la Commission financière ont fait un bon travail, étant donné que ce budget ne suscite pas ou que très peu de questions particulières. Un grand merci au Conseil communal, à la Commission financière et à tous ceux qui ont œuvré dans ce sens.

Mis au vote, le budget est adopté à l'unanimité.

M. Louis Godet (président). Avant de passer au point No 5, j'ai eu un petit oubli dans les communications du président, et c'est certainement parce que l'on n'est pas pressé de le voir partir, je vous lis la lettre de démission du Conseil général de M. Claude Rossier [lecture de la lettre].

Claude, tu as été longtemps au sein de la commune, car en 2004 tu étais déjà Conseiller général, nous ne pouvons que te souhaiter bon vent pour la suite et encore un grand merci pour ton engagement.

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à deux demandes de crédits budgétaires pour un total de CHF 400'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'extensions des réseaux électriques et d'eau potable pouvant intervenir en 2022

M. Gianni Buschini (Commission technique). La commission technique a approuvé les diverses demandes de crédit concernant les objets 5-6 et 8 à l'unanimité sans opposition.

M. Michel Vermot (Commission des finances). Je rapporterai sur les quatre points suivants pour la Commission financière et le groupe PLR.

Au niveau de la Commission financière, un membre a soulevé l'éventuel conflit d'intérêts par le fait que le calcul du WACC (coût moyen pondéré du capital) soit effectué par un mandataire désigné par Eli10, alors que cette société gère le réseau, et la question se posait si un mandataire peut être désigné directement par la commune ?

Sinon, il n'y a pas d'autre point relevant pour aucun des deux crédits, les deux demandes ont été acceptées à l'unanimité au niveau de la commission financière.

Pour le groupe PLR, un membre a relevé le potentiel d'économie concernant l'éclairage public par une gestion dite intelligente. Ce point paraît d'autant plus légitime, car la question d'éteindre ou de réduire cet éclairage une partie de la nuit est à l'étude. Sinon, pas de

question notable relative à l'eau potable, les deux demandes ont été acceptées à l'unanimité par le groupe PLR.

M. Ivan Brüscheiler (PS). Je ne sais pas si l'on peut traiter tous ces points ensemble, mais le groupe socialiste a consulté la demande de crédit pour l'extension des réseaux électriques et hydriques, en approuvant à l'unanimité, puisqu'il s'agit d'une somme couverte par la taxe et convenue contractuellement avec ELI10.

Au point 6, pour l'assainissement des armoires électriques, la même unanimité du groupe socialiste et au point 8a, pour les compteurs d'eau, la somme de CHF 30'000.- a également été approuvée à l'unanimité, puisqu'elle est également couverte par les taxes et approuvée sans opposition par le groupe socialiste.

M. Pierre-Alain Dubois (les Verts). Mon intervention couvre les points 5, 6, 7 et 8 de l'ordre du jour.

Ces quatre points et cinq crédits budgétaires sont semblables à ceux soumis et acceptés ces dernières années et nous semblent nécessaires. Ils seront donc acceptés par les Verts.

Nous regrettons seulement que le point 7, concernant la réfection des bâtiments communaux, n'ait été soumis à la commission d'urbanisme que mardi, soit après la réunion de préparation des groupes.

M. Patrick Vincent (Vert'libéraux). Nous avons examiné ces trois rapports, les points 5, 6 et 8. Nous avons plusieurs questions qui ont déjà été répondues à notre entière satisfaction. Nous approuvons les points 5, 6 et 8.

Soumise au vote, l'entrée en matière pour le premier arrêté est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, le premier arrêté est accepté à l'unanimité.

Soumise au vote, l'entrée en matière pour le second arrêté est acceptée à l'unanimité.

M. Ivan Brüscheiler (PS). Sur l'article 2, pourquoi amortit-on à 3% ce crédit budgétaire et à 2% le précédent ?

M. Clovis Fahrni (administrateur des finances). Selon l'annexe du Règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC), il est défini le taux de 2% pour l'eau et de 3% pour l'électricité.

Soumis au vote, le second arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension pouvant intervenir en 2022

M. Michel Vermot (Commission des finances). Un membre de la Commission financière a relevé que, vu la hausse des besoins qui va intervenir dans les prochaines années, ne serait-il pas nécessaire d'avoir un plan général d'investissement. L'avis de la Commission convergeait vers la nécessité d'une telle qualification et le Conseil communal en avait pris bonne note. La Commission a préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité.

Le groupe PLR a aussi relevé qu'un état de situation, tant par le Groupe E que par ELI10 serait nécessaire. Ce document serait un bon outil de travail pour le Conseil communal et la demande de crédit a été acceptée à l'unanimité.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

7. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 525'000.- TTC pour divers travaux de réfection et d'assainissement des bâtiments communaux du patrimoine administratif pouvant intervenir en 2022

Mme Natacha Aubert (Conseil communal). Comme chaque année depuis au moins 2017, le Conseil communal vient vers vous avec une demande de crédit budgétaire pour mener à bien divers travaux sur le patrimoine administratif, composé de 24 objets. Trois temples, quatre collèges primaires, une école enfantine, trois administrations communales, un théâtre, trois salles de gym, un bâtiment d'accueil parascolaire, une bibliothèque, un dépôt de la voirie, une crèche, cinq terrains de foot, avec des bâtiments attenants, et d'autres locaux disséminés sur le territoire de la commune. Ce patrimoine, en plus de l'entretien courant, nécessite des dépenses plus importantes au gré des nécessités et dans la poursuite d'un assainissement énergétique. Comme boussole, le service des bâtiments se fie à l'analyse faite en 2018-2019 par HESTIA selon la norme EPIQR. Il dispose pour une bonne partie des bâtiments d'un dossier décrivant l'état actuel, les travaux nécessaires et leur priorité. L'idéal serait de mener à bien tout ce qui est préconisé. Cependant, un rapide calcul mené sur le patrimoine administratif qui nous occupe ici montre que dans les 10 à 15 ans, CHF 15 Mio devraient être investis pour assainir notre patrimoine. Devant la difficulté de la tâche, le service des bâtiments pare souvent au plus pressé, répond aux urgences et planifie des travaux ayant pour but de diminuer notre impact sur l'environnement. D'autres critères sont pris en compte notamment une répartition des travaux sur les trois villages, une sensibilité qu'il ne faut pas négliger. Pour pouvoir avancer dans la valorisation du patrimoine administratif, le Conseil communal vous demande d'accepter ce crédit budgétaire.

M. Michel Vermot (Commission financière). Un point supplémentaire a été relevé par la Commission financière lors de la discussion de ce point. Nous avons relevé que le pourcentage dévolu à l'entretien pour les bâtiments a été augmenté dans le budget 2022, donc c'est un montant qui vient encore en plus de ce crédit budgétaire dont on parle. Sinon la demande a été acceptée à l'unanimité de même que par le groupe PLR.

M. Ivan Bruschweiler (Commission de l'urbanisme). Dans une séance qui a été postérieure, le lendemain des réunions de groupe. La question sur toutes les lèvres était : comment discuter ce crédit sans disposer d'un programme de travaux pour l'ensemble des bâtiments communaux et connaître leur degré d'urgence respectif ? Devrait-on se rapporter à un rapport Epicure (EPIQR+), en rappelant, avec quelque pédanterie, que le philosophe Epicure prônait, entre autres, d'éviter toute douleur ? Mme Natacha Aubert nous a expliqué que ce rapport date de 2017 et projette une dépense nécessaire de CHF 15 Mio, qui assécherait toute possibilité d'investissement de la commune, et ceci sans considérer la mise aux normes pour handicapés, ni les places de jeux, entre autres. Du coup, le crédit demandé s'inscrit pour un ensemble de travaux immédiatement nécessaires, qui sont programmés en essayant d'intégrer toutes les réparations urgentes pouvant survenir dans l'année. Chaque année, le Conseil communal définit le degré d'urgence à attribuer à l'entretien de ses bâtiments. Conscients que le Conseil communal effectue actuellement un travail titanesque de recensement des bâtiments communaux et des travaux à y effectuer, les commissaires se réjouissent de pouvoir un jour disposer de cette liste, pour s'y rapporter au moment de voter un crédit. Cependant, après ces explications, la commission a bien compris les impératifs qui pèsent sur cette demande de crédit de CHF 525'000.-, et l'a acceptée à l'unanimité, de même que le groupe socialiste dont je rapporte aussi le vote à l'unanimité.

Mme Jennifer Hirter (Vert'libéraux). Concernant le point 7 de l'ordre du jour, le groupe Vert'libéral s'est réuni et a accepté à l'unanimité ce budget de fonctionnement qui est prévu pour les réparations, mais aussi des petits investissements pour améliorer le parc. On ne parle pas seulement d'entretien général, mais aussi de quelques points de plus-values, sur ce point nous n'avons rien à ajouter.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

8a. Rapport relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 30'000.- TTC pour l'acquisition de compteurs d'eau pouvant intervenir en 2022

M. Michel Vermot (Commission financière). La question que nous nous sommes posée est si le montant était suffisant au vu de la planification qui ressort du rapport et avec des besoins de remplacement qui vont évoluer assez fortement les prochaines années. Le Conseil communal a répondu qu'il analysait d'année en année et que le cas échéant s'il y avait vraiment besoin d'un gros rattrapage, un crédit exceptionnel serait présenté. À noter aussi que le rythme de remplacement de ces compteurs dépend aussi des disponibilités du personnel qui procèdent à ces travaux de même que les compteurs en eux-mêmes. La Commission financière a accepté à l'unanimité et le groupe PLR n'a pas de remarques particulières pour cette demande qui nous provient déjà depuis quelques années et a accepté également l'objet à l'unanimité.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Soumis au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

8b. Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 180'000.- TTC pour l'acquisition du salon de Madame de Charrière, bien-fonds 3839/E du cadastre de Colombier/Milvignes, sis Rue du Pontet 2

Mme Natacha Aubert (Conseil communal). En préparant mon intervention, je ne savais pas si j'allais commencer en disant que j'étais embarrassée, honteuse, le rouge aux joues ou la tête basse. Finalement, c'est un peu tous ces sentiments qui m'animent ce soir en revenant vers vous avec cet objet. En septembre vous aviez accepté un crédit de CHF 95'000.- pour l'achat du salon de Mme de Charrière. Or, pour mener la vente à bien, l'arrêté doit comporter le prix de vente, non le prix de revient. D'où le fait que ce sujet repasse devant vous ce soir. À la question de savoir sur quoi vont porter les 2.5% d'amortissements, ils porteront sur le solde, une fois déduites les subventions et la part de l'État. Je vous prie de m'excuser.

Christian Steiner (PLR). Ne devrions-nous pas d'abord voter sur le cas d'urgence ?

Soumise au vote, l'urgence est acceptée à l'unanimité.

Soumise au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

M. Fabian Schwab (A titre personnel). Concernant l'article 2, le montant de la dépense sera porté au compte des investissements et amorti au taux de 2,5%. Ça veut dire que ça concerne l'entier du crédit qui est voté au 1^{er} article ? J'ai compris la précision à l'oral, mais le texte ne dit pas la même chose que ce qui a été expliqué par Mme Aubert.

Mme Natacha Aubert (Conseil communal). L'amortissement sera calculé sur la dépense réelle, soit CHF 95'000.- et non pas CHF 180'000.-.

M. Louis Godet (président). Comme l'État de Neuchâtel va reverser sa part à la Commune après les 2,5% se porteront sur le solde.

M. Clovis Fahrni (administrateur des finances). C'est exactement la même chose qu'avec les crédits du PGE, pour lesquels il y a des subventions cantonales, nous votons toujours un montant brut, dont à déduire les éventuelles subventions. Dans la pratique, nous amortissons sur le solde net, c'est-à-dire sur le montant brut, moins les déductions.

Soumis au vote, l'arrêté modifié est accepté à l'unanimité.

9. Interpellations et questions

M. Louis Godet (président). Sont arrivées sur la table quatre interpellations et questions, je commencerai par les questions. Questions 1 : Groupe PS de Milvignes : Belles promesses et réalité.

M. Jean-François Künzi (A titre personnel). Je sais par expérience que le Conseil communal nous écoute, nous les conseillers généraux avec une condescendance polie et nous répond rarement de manière totalement satisfaisante. Les choses s'arrêtent souvent là. Même si je suis un peu désabusé, je ne renonce pas pour obtenir notre aval, le Conseil communal n'hésite pas à nous dresser un portrait idyllique de certaines fonctions et à nous promettre que grâce à l'engagement d'un ou d'une nouvelle employée la situation ne peut que s'améliorer. Mais pour qui nous prend-t-il ? N'avons-nous pas des yeux pour voir et des oreilles pour entendre les récriminations de nos concitoyens ou citoyennes ? Si j'étais un agent de la sécurité publique, peut-être devrais-je prêter un serment formulé ainsi ? J'effectuerais des contrôles réguliers et performants du stationnement afin d'éviter notamment les voitures ventouses. J'assurerais une présence préventive suffisante et régulière lors des rentrées et sorties scolaires. Je répondrais d'une manière adaptée aux demandes et aux plaintes des usagers. Je ferais des patrouilles pédestres préventives suffisantes. Je pourrais continuer puisque je n'ai pas épuisé la totalité des événements qui constituent mon cahier des charges. J'observe en passant que deux adjectifs s'avèrent hautement équivoques : régulier et suffisant. Alors, je demande au Conseil communal de me dire les yeux dans les yeux quand toutes les bonnes intentions énoncées ci-dessus deviendront vraiment réalité.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je découvre la question, car elle ne nous a pas été soumise comme habituellement en début de séance où on nous montre les questions et les interpellations qui ont été déposées. Surprise et aussi désabusée, je crois, de M. Künzi d'entendre de tels propos. Je peux le regarder droit dans les yeux en lui disant que je ne cherche pas d'excuses. Ces derniers temps, au niveau du service de la sécurité publique, nous avons eu des défaillances au niveau de personnel puisque deux agentes sont en arrêt accident, le troisième est actuellement en congé vacance et il nous reste effectivement, sur le terrain, qu'un seul agent de sécurité publique. Tout le monde peut comprendre qu'il ne pourra pas faire toutes les tâches auxquelles on s'attend et je demanderais un peu d'indulgence de la part du Conseil général et de donner ce message à la population si vous êtes interpellés. J'ai également exercé le métier de M. Künzi, ça ressemble un peu à la punition comme des phrases qu'on devrait écrire cinquante fois pour qu'elles entrent bien dans la tête, mais le message est entendu, je ne veux pas faire des promesses ici. Je crois que je n'en ai jamais fait, je ne peux pas vous dire que dès demain matin tout sera rentré dans l'ordre puisque jusqu'à la fin de l'année, il n'y a qu'un seul agent de sécurité publique sur notre territoire.

M. Louis Godet (président). Je profite au passage de faire une remarque concernant les questions et les interpellations, le règlement de commune nous dit qu'elles doivent être déposées avant le début du Conseil général auprès du président du Conseil général. Dans la pratique, la meilleure manière de faire est de les déposer, si possible par mail deux ou trois jours avant le Conseil général, auprès du conseiller communal concerné, afin que celui-ci puisse préparer sa réponse. Ce soir, la question est arrivée et je n'ai pas eu le temps de la transmettre à Mme Marlène Lanthemann. C'est plus agréable pour l'Exécutif de pouvoir prendre connaissance des questions au moins 24 heures avant le Conseil général pour pouvoir y répondre le cas échéant de manière plus complète. Nous passons à la 2^{ème} question de ce soir.

M. Fabian Schwab (A titre personnel). En préambule, je prends bonne note des informations transmises par le président concernant les règles pratiques quant au dépôt des interventions et des questions que j'ignorais. Néanmoins, la question que je me pose ce soir a été évoquée lors de la séance de préparation et je pense qu'elle n'est pas entièrement nouvelle pour le Conseil communal. J'étais occupé à préparer mon agenda 2022 et je fus quelque peu surpris de constater que le calendrier qui est disponible sur ECHO ne prévoit pas de séances pour la commission du PAL. Pourtant, selon les

informations que j'ai à ma disposition, il semblerait que les différents processus d'attribution du mandat du PAL ont bien été menés. Dès lors, je me pose la question de savoir quel est le calendrier prévu ? Je ne reviendrai pas ici sur l'importance stratégique que le PAL a sur notre commune, en revanche je souhaiterais être informé de l'état d'avancement des démarches en cours au niveau du PAL et des échéances à laquelle le travail en commission va reprendre.

Mme Roxane Kurowiak (Conseil communal). Je vais me baser sur les informations que j'ai pu avoir de M. Philippe DuPasquier, en lui disant qu'il y aurait bien une question sur le PAL, que j'ai aussi découvert ce soir. Le mandataire du PAL a été choisi, il s'agit de RWB. Les premières séances du comité de projet ont été faites dans la foulée. Le comité de gestion du projet est constitué du conseiller communal en charge du dicastère de l'urbanisme, donc M. DuPasquier, ainsi que de Messieurs Suffia et Iacoviello du service technique et des constructions de la commune, du BAMO, M. Broquet, et de M. Macquat, chef de projet du bureau RWB. Les prochaines dates des séances de la commission du PAL seront connues avant la fin de l'année, dont une en janvier avec la commission de l'urbanisme.

M. Louis Godet (président). Nous passons maintenant aux interpellations.

Mme Elsa Schwarzer (Les Verts). Lundi, en sortant de la séance de préparation pour ce Conseil général, devant le collège des Mûriers dans la platebande aux pieds d'une rangée d'arbres du bambou, rien que du bambou. Une monoculture. Étonnant, alors que tout le monde sait que cette plante n'est d'aucune valeur biologique ici, chez nous. Ni éducative ni exemplaire pour une commune qui est censée donner les bons exemples. Ma question, est-ce qu'il est envisageable de remplacer la platebande de bambou par des plantes indigènes vivaces et si possible mellifères, de type prairie maigre et de l'entretenir sur la durée. Si oui, quand est-ce qu'un changement pourrait être fait ?

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Interpellation que je découvre aussi pour la première fois, qui à mon avis n'est pas une interpellation, mais deux questions, si j'ai bien compris. C'est, à quel moment nous avons fait le changement et pourquoi il y a-t-il des bambous sur les plates-bandes. Je suis incapable de vous donner la réponse immédiatement ce soir. Nous traiterons cette question avec le service concerné, mais je pense que ce genre de proposition, pourrait-être directement adressée au service concerné. Je pense que ça serait plus simple.

M. Louis Godet (président). Je partage aussi l'avis du Conseil communal, comme ce n'est plus une interpellation, je ne demanderais pas à l'interpellatrice si elle est satisfaite par la réponse. Nous passons à la dernière interpellation de ce soir.

M. Jean-François Künzi (A titre personnel). Je vous signale que j'ai essayé d'avoir du langage épïcène, peut-être que pour la lecture, je garantirais le masculin prédominant, sauf pour l'interpellation puisqu'il s'agit de Madame la présidente et des Mesdames les conseillères communales. Certains jours, à certaines heures, c'est la gabegie totale dans la partie ouest de la rue du Verger, à Colombier. Entre les voitures garées en surnombre dans la zone bleue, les cyclistes à vélo électrique qui empruntent la rue à contresens, les automobilistes qui essaient de quitter le parc de La Poste, ceux qui débouchent de l'avenue de la Gare et qui doivent, de temps en temps, y patienter, des piétons parfois tractant un chariot tentent de circuler à leurs risques et périls. Même si je ne les mentionne pas explicitement, je n'oublie pas la présence de plus en plus nombreuse des amateurs de la trottinette, électrique ou non. Presque en son milieu, la rue est coupée par un important axe piétonnier. La rue Morel prolongée par celle de la Poste, empruntée par de nombreux écoliers, accompagnés ou non, par des parents et leurs enfants à pied ou en poussette, par des personnes dont le déplacement nécessite l'usage d'une canne voire d'un déambulateur. Les rues du centre de Colombier possèdent des caractéristiques communes. Outre leur étroitesse et l'absence presque totale de trottoir, elles sont à sens unique et des véhicules occupent un des côtés de la chaussée. La sécurité des piétons de tous les âges devrait y être une priorité absolue. Je concède qu'il existe des marquages au sol et, sauf en hiver, un ralentisseur qui irrite certains conducteurs pour qui ces rues ne sont

que des axes de transit. Mais la configuration et l'usage impliquent une mesure supplémentaire. La réduction de la vitesse. Un véhicule circulant à 30 km/h avance de 8,333 m. par seconde, à 20 km/h, il ne parcourt que 5,555 m. Ce qui n'est tout de même pas négligeable. J'ai déjà interpellé le Conseil communal à ce sujet. Je reviens donc à la charge. Pour garantir la sécurité maximale des piétons au centre de Colombier, je l'incite vivement à instaurer, dans les délais les plus brefs, la réduction de la vitesse à 20 km/h. Je joins la liste des rues directement concernées. Elles forment un îlot cohérent auxquelles on pourrait ajouter, pourquoi pas, la Rue Haute et la Rue Basse.

Mme Marlène Lanthemann (Conseil communal). Je prends note de ces réflexions, vous savez que nous avons à l'étude un plan directeur des circulations et je pense que toutes ces perfections doivent être intégrées. Nous les avons entendus, nous ne pouvons pas décider du jour ou lendemain de mettre une zone à 20 km/h, il y a des conditions à respecter, des aménagements à faire pour que le service des ponts et chaussées accepte une zone 20 km/h ou même pour les zones à 30 km/h. Pour avoir déjà fait ce travail pour les trois cœurs de nos villages, ce sont des dossiers pas si simples que ça. Nous avons eu la validation du service des ponts et chaussées, c'est la raison pour laquelle les centres de nos trois villages ont passé à 20 km/h. Le centre du village est à 20 km/h, pas toutes les Rues dont nous avons entendu parler maintenant, mais à Colombier la Rue du Château est à 20 km/h, à Bôle la Rue du Temple est à 20 km/h et à Auvernier la Grand'Rue est à 20 km/h. La problématique nous préoccupe aussi à la hauteur de la poste, surtout depuis la fermeture des postes de Bôle et d'Auvernier. Il est vrai qu'il y a un trafic conséquent sur cette rue. Je pense que le panneau 20 km/h n'est pas la solution, car je doute que nous puissions rouler à plus de 20 km/h, pour y passer de temps en temps en véhicule, car comme nous venons de l'entendre, c'est tellement encombré qu'il est difficile de rouler très vite. Par contre, de sécuriser un passage piétonnier ou un passage pour les enfants, ce genre de perfection, je pense que nous devrions les mener.

M. Louis Godet (président). Est-ce que l'interpellateur est satisfait de la réponse ?

M. Jean-François Künzi (A titre personnel). Non, sauf sur un point, car pour moi la Rue du Château n'est pas le centre du village.

10. Communications du Conseil communal

Rapport relatif à la mise en œuvre de l'augmentation de l'effectif du personnel communal de 3 postes équivalents plein temps (EPT) au maximum voté par le Conseil général en juin 2020

Mme Solange Platz Erard (Conseil communal). Comme vous avez pu le lire dans le rapport concernant les 3 EPT votés par votre conseil en juin 2020, tous les EPT ont été utilisés, et ceci complètement depuis juin de cette année. Ces EPT ont été répartis avec la plus grande prudence entre les différents services en fonction des besoins les plus urgents. Le Conseil communal reste très attentif au besoin de ses collaborateurs, car la masse de travail à réaliser est toujours plus grande. Les sursauts du Covid et l'obligation une nouvelle fois de pratiquer en partie le télétravail ne facilite pas la tâche. Il est important de relever la très grande souplesse et le très grand investissement de nos collaborateurs, mais il est important aussi d'entendre les souffrances qui sont parfois exprimées. Nous avons mis en place cette année une personne de confiance à laquelle les collaborateurs ont déjà fait plusieurs fois appel de manière anonyme et confidentielle. C'est une personne qui est extérieure à la commune, il y a un numéro de téléphone et si les collaborateurs ont un problème, ils peuvent appeler. Je profite aussi de vous informer que l'employeur « Milvignes », qui regroupe les employés du GSR Littoral Ouest et de l'administration communale, compte de plus de 125 collaborateurs. En application de la loi sur l'égalité (LEg), un contrôle de l'équité salariale est obligatoire. Un outil spécifique (Logib.ch), mis en place par le bureau de l'égalité entre femmes et hommes de la Confédération, permet de procéder aux analyses, afin d'identifier les différences sexospécifiques. Cette analyse, menée par le Service des ressources humaines, a ensuite été audité, par une fiduciaire agréée à fin novembre 2021. Afin de respecter la loi, les différences de salaires doivent pouvoir être expliquées par différents éléments tels que le niveau de formation, l'âge, le

niveau hiérarchique, la fonction, etc., et ne doivent pas dépasser une variance plus grande que 5% à compétences égales. Le résultat pour la commune de Milvignes donne une différence salariale non expliquée liée au genre de 0.6%, c'est bien en dessous du plafond légal. Cela signifie que selon le modèle d'analyse standard, il n'existe aucun écart salarial inexpliqué entre femmes et hommes qui soit démontré sur le plan statistique entre l'ensemble des collaborateurs sous contrat « Milvignes ». Comme vous avez pu peut-être le voir, l'organigramme vous a été communiqué et la révision des cahiers des charges est à bout touchant, comme demandé par l'article 132 alinéas 3 du règlement de commune.

11. Divers

Mme Solange Platz Erard (Conseil communal). Tout d'abord, nous avons le regret de ne pas pouvoir faire un apéro tous ensemble, ça nous aurait vraiment tenu à cœur, car nous avons l'impression qu'après une année, il y a encore des gens que nous ne connaissons pas très bien, ça aurait été une bonne occasion, mais ce n'est malheureusement pas possible. C'est pourquoi vous avez sur votre table une petite douceur, mais qui ne remplacera pas un moment convivial. Je parle au nom de mes collègues, nous vous remercions de tout cœur pour votre confiance, pour les remerciements au niveau du budget qui nous touche beaucoup. Ça a été une année vraiment passionnante pour nous tous, mais en particulier pour les trois nouvelles. Nous avons beaucoup apprécié la bonne entente et le soutien que nous avons senti de votre part tout au long de l'année. Vous verrez à l'arrière avant de partir, nous avons acheté une quarantaine de livres pour soutenir MM. Patrice Allanfranchini et Jean-Louis Graf qui ont édité un livre sur trois villages une iconographie Auvernier – Colombier – Bôle. Nous vous les offrons pour ceux que ça intéresserait. Vous pourrez prendre un de ces livres si cela vous fait envie. Je vous souhaite à toutes et tous de très belles fêtes et une bonne année 2022. Nous nous réjouissons de continuer le travail ensemble l'année prochaine.

M. Louis Godet (président). Est-ce qu'il y a encore d'autre divers ? Si ce n'est pas le cas, il est 20h30, c'est avec plaisir que je lève la séance et que je vous remercie de la bonne tenue des débats et de l'efficacité avec laquelle ces séances se déroulent. Je vous souhaite de joyeuses fêtes et j'espère que dans une année, nous pourrions avoir un bel apéro pour récupérer les deux dernières années. C'est vrai que ça nous manque quand même un peu. Merci à tous.

Séance levée à 20h30

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président : Le secrétaire :

L. Godet

J. Bergqvist